

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation: 13/07/2021

Membres en
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT,
Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Emilie
KONNERT par Michèle MATHIEU, Barbara LOUCHART par Joël
BOISSIERE, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence
HOURLIER, Thomas HOURLIER

SIGNATURE DE LA CONVENTION SATESE - (D 2021 072)

Le Maire rappelle que le Code général des Collectivités territoriales (art. L 3232-1-1) a prévu que les Départements assurent une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif au bénéfice des collectivités ayant peu de moyens. Cette mission consiste en une ou deux visites annuelles de suivi technique de la station d'épuration. La Commune est engagée de longue date avec le service dédié du Département de l'Yonne pour cette mission d'assistance (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration, SATESE). Il propose de renouveler la convention liant la Commune au SATESE au titre de l'année 2021, renouvelable quatre fois par tacite reconduction, sur la base d'un tarif de 0,27 euros par habitant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
ACCEPTE de renouveler la convention avec le SATESE pour une mission d'assistance technique dans le
domaine de l'assainissement collectif.

AUTORISE le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET

